



## COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE LA CHÂTRE-EN-BERRY

**EN DATE DU 2 décembre 2019**  
**Salle de La Chapelle, rue Jean Pacton à La Châtre**

\*\*\*\*\*

### Étaient présents : 61 membres

- 1 M. DEGAY Jean Michel (Maire d'AIGURANDE) Président
- 2 M. DAUGERON François (Maire de SAINTE SEVERE) 3ème Vice-Président
- 3 M. ALIX Claude (NERET)
- 4 M. ALLEBEE Robert (POULIGNY NOTRE DAME)
- 5 Mme ALLELY Françoise (MALICORNAY)
- 6 M. BALLEREAU Jean Marc (CLUIS)
- 7 Mme BASTARD Christine (SARZAY)
- 8 M. BELLET Alain (POULIGNY ST MARTIN)
- 9 M. BOURDEAU Jean Marie (LACS)
- 10 M. CALAME Daniel (Maire de SAINT PLANTAIRE)
- 11 Mme CHAGNON Josette (LACS)
- 12 M. CHARASSON Patrick (Maire de FEUSINES)
- 13 Mme CHATTON Mauricette (LE MAGNY)
- 14 M. CHAUVAT Jean Marc (NEUVY ST SEPULCHRE)
- 15 Mme COMMON Colette (SAZERAY)
- 16 Mme DEBONDANS Sylvie (VIJON) représentée par Mme BAUCHAUT suppléante
- 17 M. DEGUET Rémy (SAINT PLANTAIRE)
- 18 Mme DUPEUX Marie Jeanne (SAZERAY) représentée par M. BLINET suppléant
- 19 M. FOISEL Michel (FOUGEROLLES)
- 20 M. GENICHON René (Maire du VIGOULANT)
- 21 M. GRANDHOMME Hervé (Maire d'ORSENNES)
- 22 M. GROLLEAU Philippe (LA BERTHENOUX)
- 23 M. JULIEN Pierre (LE MAGNY)
- 24 Mme LABESSE Elisabeth (Maire de CHASSIGNOLLES)
- 25 M. LAFONT Jean-Marc (MERS SUR INDRE)
- 26 M. LAMBILLIOTTE Patrick (Maire de SAINT AOUT)
- 27 Mme LAMY Danielle (Maire de POULIGNY NOTRE DAME)
- 28 M. LAPLACE Bernard (FEUSINES)
- 29 M. MENURET Quentin (LYS ST GEORGES)
- 30 M. MERCIER André (THEVET ST JULIEN)
- 31 M. MINET Claude (Maire de CLUIS)
- 32 M. MITATY Bernard (Maire de CROZON SUR VAUVRE)
- 33 M. MONTINTIN Christian (GOURNAY)
- 34 M. NAISSANT Jacques (LOUROUER ST LAURENT)

- 35 M. NICOLET Jean Pierre (ST AOUT)
- 36 Mme NOC CHAPUT Stéphanie (CHASSIGNOLLES)
- 37 M. NONIN Patrick (Maire de NOHANT VIC)
- 38 Mme OLD Isabelle (LA MOTTE FEUILLY)
- 39 M. PASQUET Henri (CROZON SUR VAUVRE)
- 40 M. PEDARD Jean Pierre (Maire de CHAMPILLET)
- 41 M PELLETIER Philippe (URCIERS)
- 42 Mme PEPIN Christine (MONTGIVRAY)
- 43 M. PERRIN Maurice (ST DENIS DE JOUHET)
- 44 Mme PILLOT DUPUIS Laurence (SAINTE SEVERE)
- 45 M. PIROT Michel (Maire de CREVANT)
- 46 M. RABRET Benoît (VIJON)
- 47 Mme RAINAUD Dominique (PERASSAY)
- 48 Mme ROUILLARD Mireille (VICQ EXEMPLET)
- 49 M. SAINT MICHEL Bertrand (ORSENNES)
- 50 Mme TEINTURIER Jacqueline (MONTGIVRAY)
- 51 M. TORNETTO Gilbert (CHAMPILLET)
- 52 Mme TRIBET Annie (CREVANT) représentée par Mme GONNARD suppléante
- 53 M. VIAUD Philippe (TRANZAULT)
- 54 M. VIGNOT Alain (LIGNEROLLES)
- 55 M. WEINLING Eric (Maire de POULIGNY ST MARTIN)

### **Conseillers Départementaux**

- 56 M. BLIN Michel (Conseiller Départemental de NEUVY ST SEPULCHRE, Maire de MONTGIVRAY)
- 57 Mme SELLERON Michèle (Conseillère Départementale de LA CHATRE)

### **Délégués des Communautés de Communes**

- 58 M. GAUTRON Guy (Président de la CDC du Val de Bouzanne, maire de NEUVY ST SEPULCHRE) 2<sup>ème</sup> Vice-Président, représenté par Mme LAFARCINADE (CDC du Val de Bouzanne, maire de FOUGEROLLES) suppléante
- 59 M. MANCOIS Jean-Luc (CDC de La Châtre Ste Sévère, maire de ST CHRISTOPHE EN BOUCHERIE) représenté par Monsieur Gérard DEFOUGERES suppléant
- 60 M. ROBERT Christian (CDC du Val de Bouzanne, Maire de MERS SUR INDRE)
- 61 M. PATRIGEON Philippe (CDC de La Châtre Ste Sévère, Maire de LA BERTHENOUX)

M. MOREAU Jean-Claude (Président du Conseil de développement)

### **Équipe du Pays**

M. LE ROUX Yann (Directeur), Mme CHABENAT Dominique (Secrétaire comptable), Mme PERES Katia (Animatrice OPAH), Mme LEMERCIER Fiona (Animatrice LEADER/SANTE), M. THEPAULT Nicolas (Chargé de mission SCot/PLUI/COT EnR)

### **Étaient excusés ou absents : 51 délégués**

- 1 Mme AUROUX Karine (ST CHRISTOPHE EN BOUCHERIE)
- 2 Mme BAHY Christine (NOHANT VIC)
- 3 M. BAILLY Philippe (FOUGEROLLES)
- 4 Mme BEHRA Hélène (MERS SUR INDRE)
- 5 Mme BLANCHARD Chantal (VICQ EXEMPLET)
- 6 Mme BOUBET Paulette (VIGOULANT)
- 7 M. BOULBON Frédéric (BRIANTES)

- 8 M. BRETAUD Michel (Maire de LA BUXERETTE)
- 9 M. COURTAUD Pascal (Président de la CDC de La Marche Berrichonne)
- 10 Mme D'HOOGHE Nicole (VERNEUIL SUR IGNERAIE)
- 11 M. DEBEURET Jean Louis (MOUHERS)
- 12 M. DENORMANDIE Arnaud (FOUGEROLLES)
- 13 M. DESCOUT Serge (Président du Conseil Départemental de l'Indre)
- 14 M. DORADOUX Jean Luc (Maire de PERASSAY)
- 15 M. FORISSIER Nicolas (Ancien Ministre, Député de l'Indre, Conseiller Régional)
- 16 M. GARRY André (CDC de la Marche Berrichonne, Maire de LOURDOUEIX ST MICHEL)
- 17 M. GENICHON Sébastien (NERET)
- 18 Mme GILLES Nicole (MALICORNAY)
- 19 M. GUERRE Roger (Maire de MONTIPOURET)
- 20 M. HERLEMONT Etienne (LIGNEROLLES)
- 21 M. JOUVE Cyril (MONTLEVIC)
- 22 M. JUDALET Patrick (Maire de LA CHATRE) 1<sup>er</sup> Vice-Président
- 23 Mme LABRUNE Nathalie (MONTIPOURET)
- 24 M. LACOU Patrick (Maire de SARZAY)
- 25 M. LAGOUTTE Gérard (LOURDOUEIX ST MICHEL)
- 26 M. LANSADE François (LOURDOUEIX ST MICHEL)
- 27 M. LAURENT Julien (LOUROUER ST LAURENT)
- 28 M. LIMOGES Hubert (SAINT CHARTIER)
- 29 M. MAILLIEN Bernard (AIGURANDE)
- 30 Mme MALOT Madeleine (Maire de VERNEUIL SUR IGNERAIE)
- 31 M. MARATHON Jean Paul (BUXIERES D'AILLAC)
- 32 M. MARECHAL Emmanuel (LA BUXERETTE)
- 33 Mme MARIE Sabrina (ST CHRISTOPHE EN BOUCHERIE)
- 34 M. MARIEZ Bernard (SAINT CHARTIER)
- 35 M. MATHEY Jean Luc (NEUVY ST SEPULCHRE)
- 36 M. MICHOT Olivier (Maire de LYS ST GEORGES)
- 37 Mme MONGIS CARRION Simone (Maire de MONTCHEVRIER)
- 38 M. MOULIN Christophe (BRIANTES)
- 39 Mme NICOLAS Barbara (Maire de MOUHERS)
- 40 M. PAQUIGNON Christian (Maire de TRANZAULT)
- 41 Mme PERICAT Josette (MONTCHEVRIER)
- 42 Mme PILLET Michelle (LA BERTHENOUX)
- 43 Mme POISSONNET Sandra (MAILLET)
- 44 M. PRADAT Eric (URCIERS)
- 45 Mme RAYMOND Delphine (THEVET ST JULIEN)
- 46 Mme ROUILLARD Maryse (Maire de LA MOTTE FEUILLY)
- 47 M. SACHET Bertrand (GOURNAY)
- 48 M. SAGET Gérard (Maire de BUXIERES D'AILLAC)
- 49 M. SIMON Bruno (Maire de ST DENIS DE JOUHET)
- 50 Mme SIMON Monique (MONTLEVIC)
- 51 M. THEBAULT Bernard (MAILLET)

M. ROULLET Dominique (Vice-Président du Conseil Régional du Centre-Val de Loire, Conseiller Régional référent)  
 Mme GOMBERT Annick (Conseillère Régionale)  
 Mme NIEUL Hélène (Chargée de Mission, région Centre-Val de Loire)  
 M. LUMET Christophe (Directeur de la DATER, Conseil départemental de l'Indre)

---

M. Jean-Michel DEGAY, Président du Syndicat Mixte du Pays de La Châtre en Berry, ouvre la séance et remercie tous les membres présents à ce Comité syndical qui se tient dans la salle de La Chapelle à LA CHÂTRE.

En ouverture de cette réunion, le Président invite les délégués à respecter une minute de silence en hommage aux 13 militaires morts en opération pour la France au Mali et aux 3 secouristes décédés la nuit dernière en portant assistance aux victimes des inondations dans le Var.

Le Président excuse toutes les personnes qui n'ont pas pu se libérer pour ce Comité syndical (se référer à la liste des excusés ci-avant).

Le Président indique que M. Dominique ROULLET, Vice-Président de la Région s'est excusé pour des raisons de santé.

Il demande si les membres du Syndicat ont des observations sur le compte-rendu de la dernière assemblée générale du 28 octobre 2019. Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Le Président passe à l'examen de l'ordre du jour.

**Ordre du jour :**

1) DOB 2020

2) Points sur les programmes

3) Divers :

- Durée d'amortissement de l'étude SCoT
- Décisions modificatives du Budget Annexe SCoT 2019
- Télétransmission des actes au contrôle de légalité

---

**1) DOB 2020**

Le Président rappelle que les cotisations des Communes et des Communautés de communes sont calculées sur la base de la Population Totale, et exprimées en euros par habitant et par an.

Pour le budget 2020, les cotisations communales et communautaires se baseront sur la population légale des communes en vigueur au 1er janvier 2020.

En vue d'éclairer le débat d'orientation budgétaire pour l'année 2020, le Président détaille à présent le montant des cotisations des Communes et des Communautés de communes qui permettrait de mener les différents programmes de développement à l'échelle du Pays.

Le Président rappelle qu'il s'agit d'une proposition soumise au débat des délégués du Pays.

### Proposition de Cotisation pour les Communes en 2020

Programmes menés par le Pays en 2019	Cotisation 2019 (€/hab/an)	Programmes à mener par le Pays en 2020	Cotisation 2020 (€/hab/an)
Animation du Contrat régional et gestion du Pays	1,60 €	Animation du Contrat régional et gestion du Pays	1,60 €
Animation OPAH	1,00 €	Animation OPAH	1,00 €
Fonds "Habitat indigne" 3 dossiers par an (3 300 € par an)	0,11 €	Fonds "Habitat indigne" 3 dossiers par an (3 300 € par an)	0,11 €
Autofinancement des Actions portées par le Pays (études, prestations)	0,25 €	Autofinancement des Actions portées par le Pays (études, prestations)	0,25 €
LEADER (Animation, gestion, évaluation) 33 000 € (financement à 80%) Reste à charge de 20% (6 600 € par an)	0,23 €	LEADER (Animation, gestion, évaluation) 33 000 € (financement à 80%) Reste à charge de 20% (6 600 € par an)	0,23 €
Animation du CLS (50%) 16 000 € (financement à 80% ARS + Région) Reste à charge de 20% (3 200 € par an)	0,11 €	Animation du CLS (50%) 16 000 € (financement à 80% ARS + Région) Reste à charge de 20% (3 200 € par an)	0,11 €
<b>TOTAL</b>	<b>3,30 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>3,30 €</b>

Les principales actions portées par le Pays en 2020 concerneront la finalisation de l'étude vélo, l'animation des MAEC 2020, la poursuite de la démarche PNR Sud Berry, les actions sur la mobilité, le lancement du Projet Alimentaire Territorial, la réalisation d'une étude de développement économique.

Pour mener à bien tous ces programmes de développement à l'échelle du Pays, le Président propose de maintenir la cotisation communale à 3,30 € par habitant en 2020.

### Proposition de Cotisation pour les Communautés de communes en 2020

SCoT 2019	Cotisation 2019 (€/hab/an)	Cotisation CDC LA CHATRE	Cotisation CDC BOUZANNE	Cotisation CDC MARCHE
SCoT : 3 CDC	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €
PLUi : 1 CDC	0,90 €	0,90 €	- €	- €
<b>TOTAL PAR CDC</b>		<b>1,90 €</b>	<b>1,00 €</b>	<b>1,00 €</b>

SCoT 2020	Cotisation 2020 (€/hab/an)	Cotisation CDC LA CHATRE	Cotisation CDC BOUZANNE	Cotisation CDC MARCHE
SCoT : 3 CDC	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €
PLUi : 1 CDC	0,90 €	0,90 €	- €	- €
<b>TOTAL PAR CDC</b>		<b>1,90 €</b>	<b>1,00 €</b>	<b>1,00 €</b>

Pour achever l'élaboration du SCoT du Pays de La Châtre en Berry en 2020 et poursuivre l'élaboration du PLUi de la Communauté de Communes de La Châtre Ste Sévère, le Président propose de maintenir les cotisations communales en 2020.

Sachant que le SCoT du Pays sera approuvé en 2020, le Président propose d'intégrer le budget annexe SCoT au Budget Principal 2021.

Sur la base des éléments budgétaires présentés en séance, le Président propose aux délégués du Pays de valider les orientations budgétaires du Pays pour l'année 2020.

### Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- APPROUVE les orientations budgétaires suivantes pour l'année 2020 :

La cotisation globale des Communes maintenue à 3,30 €/habitant en 2020, se répartit comme suit :

- ⇒ **Cotisation de base** en 2020 maintenue à **1,60 €/habitant** pour financer l'animation du Contrat régional et la gestion du Syndicat de Pays.
- ⇒ **Cotisations spécifiques** en 2020 pour financer :
  - l'animation de l'OPAH-RR : cotisation maintenue à **1 €/habitant** ;
  - le fonds « habitat indigne » : cotisation maintenue à **0,11 €/habitant** ;
  - les études et actions portées par le Pays : cotisation maintenue à **0,25 €/habitant** ;
  - l'animation du programme LEADER : cotisation maintenue à **0,23 €/habitant** ;
  - et l'animation du Contrat Local de Santé : cotisation maintenue à **0,11 €/habitant**.

La cotisation des Communautés de Communes en 2020 se répartit comme suit :

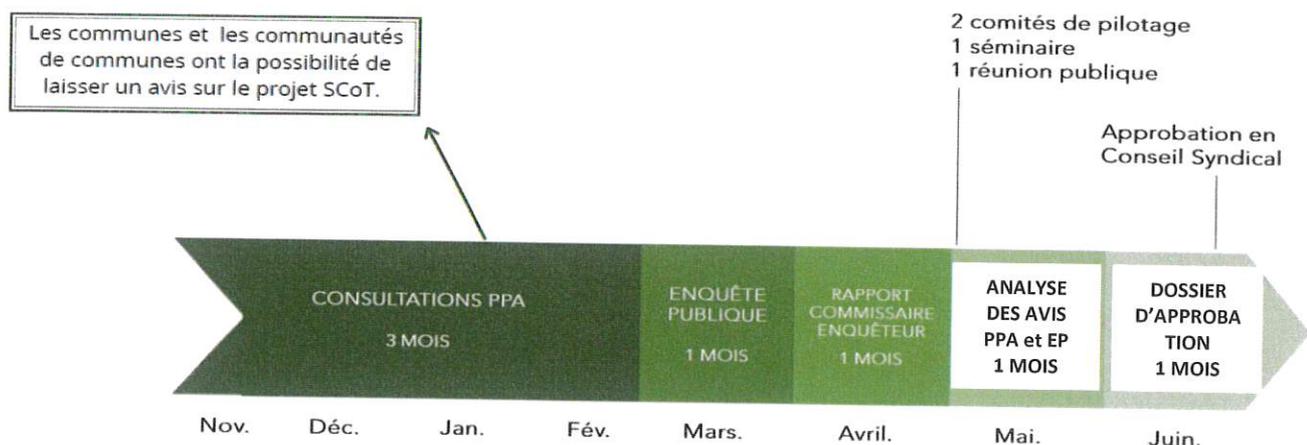
- ⇒ Cotisation pour l'animation du SCoT (3 CDC) maintenue à **1 €/habitant**.
- ⇒ Cotisation pour l'animation du PLUi (1 CDC : La Châtre-Ste Sévère) maintenue à **0,90 €/habitant**.
- ⇒ Soit une cotisation des Communautés de Communes arrêtée de la manière suivante :
  - CDC de la Marche Berrichonne : cotisation SCoT maintenue à **1 €/habitant** ;
  - CDC du Val de Bouzanne : cotisation SCoT maintenue à **1 €/habitant** ;
  - CDC de La Châtre-Ste Sévère : cotisation SCoT/PLUi maintenue à **1,90 €/habitant**.

## 2) Points sur les programmes

### SCoT du Pays de La Châtre en Berry

M. Thépault présente les prochaines étapes préalables à l'approbation du SCoT du Pays de La Châtre en Berry en Comité syndical de juin-juillet 2020.

Suite aux consultations, il rappelle que le projet SCoT pourra être modifié par la prise en compte de l'avis des Personnes Publiques Associées (PPA).



Il détaille les missions des PPA :

- Participer aux différentes phases des études et élaborer des contributions
- Assurer la compatibilité entre le SCoT et les PLUi
- Elaborer un avis après l'arrêt des documents d'urbanisme

Il évoque également le nouveau rôle de PPA du SCoT du Pays de La Châtre en Berry pour les documents d'urbanisme suivants :

- PLUi de la CDC de la Marche Berrichonne
- PLUi de la CDC du Val de Bouzanne
- PLUi de la CDC de La Châtre Sainte-Sévère
- SCoT de la CDC Argenton-Eguzon
- SCoT du Pays Berry Saint-Amandois

Pour les réunions PPA des PLUi, il serait intéressant que les élus des autres CDC soient présents.

## COT ENR Sud Berry

M. Thépault rappelle les objectifs du COT ENR sur 3 ans :

- 10 chaufferies bois et 6 611 MWh
- 3 installations de géothermie et 1 000 MWh

Les aides mobilisables sur les études de faisabilité (60%) et sur les investissements (45%).

Pour la géothermie, l'aide du COT ENR est cumulable à hauteur de 70% avec la mesure 36-4 du CRST (géothermie sur sondes verticales).

Etat des lieux des projets de chaufferie bois sur le Pays de La Châtre en Berry :

- Crozon-sur-Vauvre : projet réalisé, chaufferie en fonctionnement (768 MWh)
- Montchevrier : projet en phase travaux, chaufferie (140 MWh)
- CDC La Châtre Ste Sévère : projet en phase d'étude de faisabilité, chaufferie (3 489 MWh)
- Tranzault : projet en phase d'étude de faisabilité, chaufferie (capacité en MWh qui reste à définir)
- Foyer Algira à Orsennes : projet en pré-étude, chaufferie (340 MWh)

## Etude mobilité

M. Thépault rappelle les étapes de l'étude mobilité en 2019 :

- Février : enquête auprès des habitants (325 réponses)
- Avril : ateliers mobilité et groupe de discussion à Aigurande
- Juin : séminaire d'élus à Neuvy St Sépulchre

Les pistes d'actions envisagées :

1. Créer des aires de covoiturage sur le territoire
2. Proposer des services et événementiels pour inciter les habitants à la pratique du vélo
3. Mutualiser les véhicules de transports existants à l'échelle de plusieurs communes
4. Créer des tiers-lieux pour limiter les déplacements domicile-travail
5. Proposer la location longue durée de vélos à assistance électrique
6. Aménager des itinéraires cyclables sur le territoire

L'étude mobilité sera présentée aux élus du Pays lors du prochain Comité syndical.

Dans les prochaines années, l'objectif serait de concrétiser plusieurs projets mobilité sur le territoire en mobilisant des financements publics (Europe, Etat, Région, ADEME, appels à projets...).

## Contrat Local de Santé

Mme Lemercier présente les projets du CLS initiés en 2019 par Mme Aumaréchal et M. Le Roux.

### Axe prévention / promotion de la santé

1. Semaine Sans Ecran(s) du 15 au 22 mars 2019 au sein de la crèche, de l'école maternelle et de l'école primaire de la commune de Neuvy Saint-Sépulchre (240 élèves : sensibilisation des parents et des enfants) – Action portée par le Pays

### Axe Vieillesse de la population

1. Sécurité routière séniors - Action portée par Familles Rurales :
  - Saint-Août : code de la route le 16 mars 2019 (24 pers.) et conduite le 31 mai 2019 (7 pers.)
  - Lourdoueix Saint-Michel : code de la route le 30 octobre 2019 et conduite en décembre 2019
2. « Bienvenue à la retraite » avec une représentation de théâtre en 2018 et des ateliers en 2019 – Action portée par l'ASEPT.

### Animation et Communication

1. En Centre Aidant du 21 octobre 2019 à décembre 2019 sur la commune de Briantes (ateliers numérique et relaxation) – Action portée par La Mutualité Française
2. Défi Familles à alimentation positive du 30 octobre 2019 à décembre 2019 sur les communes de Neuvy Saint-Sépulchre, Le Magny – Action portée par le CPIE Brenne-Berry

Il reste 8 places pour l'atelier cuisine antigaspillage du samedi 7 décembre au Magny de 15h à 17h 30.

Un Comité de pilotage du CLS sera organisé au 1er trimestre 2020 pour présenter le rapport d'activités 2019 et les projets du CLS prévus pour l'année 2020.

### Axe prévention / promotion de la santé

1. Prévention et dépistage des cancers (colotour 2020) – le portage de l'action reste à définir (Oncoberry ?)
2. Semaine sans Ecran(s) du 6 au 12 avril 2020 au sein de la crèche et de l'école maternelle de la commune de Neuvy Saint-Sépulchre – Action portée par le Pays
3. Prévention du suicide (sensibilisation des élus et des professionnels de santé) – Action portée par le CODES

### Axe Vieillesse de la population

1. « Bienvenue à la retraite » (ateliers et pièce de théâtre) - Action portée par l'ASEPT

### Animation et Communication

1. En Centre Aidant jusqu'au 20 janvier 2020 sur la commune de Briantes (ateliers relaxation) – Action portée par La Mutualité Française

Bienfaits des huiles essentielles	6 janvier 2020	Tous les lundis de 10h à 12h
Médiation animale	13 janvier 2020	
Voyage sonore	20 janvier 2020	

2. Défi Familles à alimentation positive jusqu'au 5 juin 2020 sur les communes de La Châtre et Le Magny – Action portée par le CPIE Brenne-Berry

ATELIER CONTENANTS ALIMENTAIRES & ZERO DÉCHET  
Mercredi 19 février 2020 de 15h00 à 17h30 - La Châtre

ATELIER CUEILLETTE ET CUISINE DE PLANTES SAUVAGES  
Mercredi 15 avril 2020 de 9h00 à 14h00 - Le Magny

ATELIER CUISINE : MENUS ALTERNATIFS & CUISINE DE SAISON  
Vendredi 5 juin 2020 de 18h30 à 21h00 - Le Magny

## Programmation LEADER 2014 – 2020

Mme Lemerrier rappelle que la dotation LEADER est de 900 000 €, dont 675 000€ pour les projets et 225 000€ pour l'animation/gestion.

Elle présente l'état d'avancement du programme LEADER au 2 décembre 2019 :

- 2 projets abandonnés
- 27 projets déposés
- 20 projets passés en Comité de programmation (avis d'opportunité)
- 9 projets passés en Comité de programmation (avis définitif)
- 8 projets conventionnés
- 2 projets payés

Fiche action	Montant FEADER	Montant passé en COPROG (opportunité)	Reste à programmer	Montant passé en COPROG (définitif)	Conventionné	Payé
19.2.1 Valorisation et promotion du territoire et de ses potentialités	137 649,00 €	170 649,00 €	- 33 000 €	17 649,00 €	17 649,00 €	0 €
19.2.2 Soutien et expérimentation de démarches d'accueil et d'accompagnement	100 000,00 €	98 756,72 €	1 243,28 €	26 069,44 €	26 069,44 €	0 €
19.2.3 Structuration de filières valorisant les ressources territoriales	100 000,00 €	33 216,00 €	66 784,00 €	26 176,00 €	26 176,00 €	0 €
19.2.4 Structuration et développement d'une filière touristique originale fondée sur le lien "nature-culture"	287 351,00 €	263 282,46 €	24 068,54 €	168 872,24 €	114 907,40 €	0 €
19.3.5 Coopération	50 000,00 €	32 167,84 €	17 832,16 €	0 €	0 €	0 €
19.4.6 Animation, gestion, communication, évaluation du programme	225 000,00 €	163 378,10 €	61 621,90 €	85 868,06 €	85 868,06 €	85 868,06 €
<b>TOTAL</b>	<b>900 000,00 €</b>	<b>761 450,12 €</b>	<b>138 549,88 €</b>	<b>324 634,74 €</b>	<b>270 669,90 €</b>	<b>85 868,06 €</b>

Compte tenu des difficultés liées au faible engagement des crédits LEADER au niveau national et régional, la programmation LEADER sera prolongée de 2 ans jusqu'au 31 décembre 2023 dans le cadre d'un avenant.

Etant donné les délais d'instruction, les dossiers pourront être déposés jusqu'au 31 décembre 2021.

## OPAH 2018-2023

Mme Pérès dresse le bilan de l'année 2019, qui est la première année pleine de l'OPAH du Pays.

- **137 dossiers** de demande de subvention ont été remis à l'Anah
  - 74 dossiers SERENITÉ (avec une prime de 10%)
  - 40 dossiers AGILITÉ (fin du dispositif en 2020)
  - 23 logements adaptés (PIG Conseil Départemental) : repérage et informations des demandeurs
- **918 940 € de subvention Anah**

- La totalité des demandes de subvention déposées a engendré **1 740 790 € de travaux HT sur le territoire.**  
⇒ 1 € de subvention a généré près de 2 € de travaux (80% des entreprises du territoire)
- **4 dossiers LHI** (Lutte contre l'Habitat Indigne) sont en cours d'étude sur les communes de Nohant-Vic, Montipouret, Aigurande, La Châtre : compte tenu de l'état d'insalubrité de ces logements, ce sont des dossiers très lourds. De plus, on se heurte à la difficulté de boucler financièrement ces dossiers avec des propriétaires impécunieux qui ne peuvent pas assumer le montant du reste à charge même très faible des travaux. Pour boucler ces dossiers, il faudrait mobiliser en complément des aides liées à la perte d'autonomie.
- **Chaufferie bois :**
  - Crozon sur Vauvre : 8 personnes reçues, 3 dossiers d'aide validés
  - Tranzault : deuxième réunion d'informations, le 4 décembre, pour les personnes ciblées intéressées par le projet (30 à 40 personnes)
- **Crédit d'impôt 2020 :**
  - En remplacement de l'aide AGILITÉ, le crédit d'impôt sera mobilisable sur devis, sous forme de prime
  - Demande sur internet dès le 1er janvier 2020 : [www.maprimerenov.gouv.fr](http://www.maprimerenov.gouv.fr)

## CRST 2018-2024

M. Le Roux dresse l'état d'avancement du Contrat régional de Solidarité Territoriale au 2 décembre 2019.

Une dotation régionale totale de **7 142 000 €**, dont **CRST 6 792 000 €** et **A VOS ID 350 000 €**

### Dossiers déposés à la Région :

- 50 dossiers CRST : subvention sollicitée de 3 836 319 €
- 7 dossiers A VOS ID : subvention sollicitée de 81 924 €

### Dossiers en cours d'instruction à la région :

- 11 dossiers CRST : subvention sollicitée de 1 227 619 € (18,07 %)

### Dossiers validés en Commission Permanente Régionale :

- 39 dossiers CRST : subvention accordée de 2 608 700 € (38,41 %)
- 6 dossiers A VOS ID : subvention accordée de 43 924 € (12,55 %)

### Dossiers soldés par la région :

- 24 dossiers CRST : subvention payée de 1 531 498 € (Taux paiement/engagement : 58,71 %)

### Crédits restant à engager

- CRST : 4 183 300 € (61,59 %)
- A VOS ID : 306 076 € (87,45 %)

Après 18 mois de programmation, on note une bonne consommation de l'enveloppe du CRST et une sous-consommation de l'enveloppe A VOS ID.

L'objectif serait d'atteindre au bilan à mi-parcours prévu en mai 2021, un taux d'engagement des crédits régionaux proche de 50%, ce qui correspondrait aux montants de subvention accordée suivants :

- CRST : 3 396 000 €
- A VOS ID : 175 000 €

## Dématérialisation des dossiers de subvention régionaux

A partir de janvier 2020, tous les dossiers de subvention du CRST devront être déposés en ligne par les maîtres d'ouvrage privés et publics sur le portail « [Nos Aides En Ligne](#) ».

Lors du dépôt des dossiers de subvention, les maîtres d'ouvrage devront se rapprocher du Pays afin de recueillir l'avis du Président, qui est une pièce obligatoire pour engager l'instruction des dossiers par les services de la région.

Après un premier envoi en 2016, les services régionaux vont réadresser par mail le « code de rattachement des collectivités » pour créer :

- un Tiers (= bénéficiaire de subvention)
- et un(ou plusieurs) compte(s) rattaché(s) au Tiers

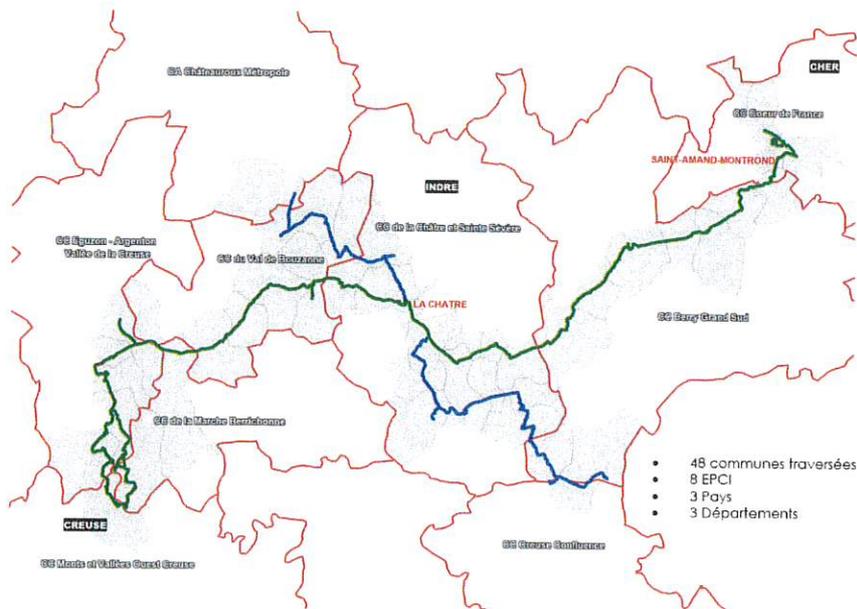
Une présentation détaillée sera faite dans les prochains mois auprès des nouveaux élus et de leurs services.

## Véloroutes

M. Le Roux rappelle les objectifs de l'étude de maîtrise d'œuvre, qui permettra la réalisation de 2 véloroutes, de manière coordonnée entre les différents maîtres d'ouvrage concernés pour une homogénéité des parcours et prestations à l'échelle de 3 Pays (La Châtre en Berry, Berry St Amandois et Val de Creuse-Val d'Anglin).

Les tracés des véloroutes étudiés :

- **St-Jacques à vélo** (voie de Vézelay) de St-Amand-Montrond (18) à Crozant (23) avec 3 antennes : 157 km
- La fin de l'itinéraire **Indre à vélo** de Jeu-les-Bois (36) à Préveranges (18) avec 4 antennes : 71 km



Pour mémoire, l'étude consiste en :

1. La mise en place d'une signalisation de jalonnement
2. Et La définition des lieux d'implantation des aires de stationnement et des relais services vélos

Suite à la validation en Comité de pilotage du 8 novembre 2019 des tracés des Véloroutes et des lieux d'implantation des aires de stationnement et des relais de services vélos, le Pays a transmis pour information le compte rendu et le diaporama aux 25 communes concernées, aux 3 CDC et aux 3 départements (Indre, Cher et Creuse).

Compte tenu de l'avancement de l'étude vélo, des municipales en mars 2020 et des contraintes budgétaires des Communautés de Communes, le calendrier à tenir serait le suivant :

- Consultation des entreprises prévue à l'automne 2020
- Réalisation des itinéraires par les CDC pour la saison touristique 2021

Le bureau d'étude ALKHOS a réalisé une estimation des retombées économiques de ces 2 Véloroutes.

Estimation dépenses  
moy. / jour :

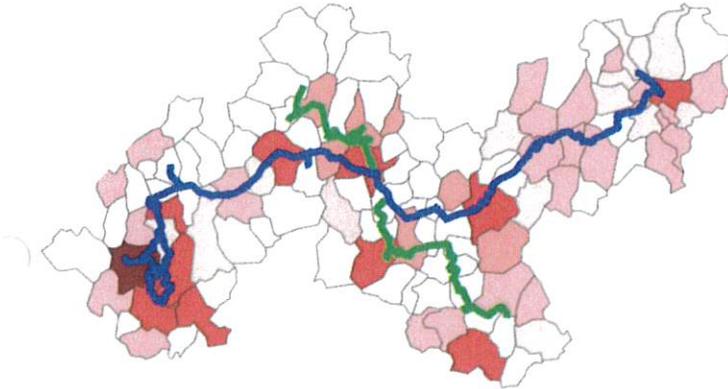
60 € / jour

#### ST JACQUES A VELO – 157 km

4 591 lits touristiques  
2 754 usagers attendus  
 $2\,754 * 60 = 165\,240 \text{ € / an}$   
1 400 € / km

#### INDRE A VELO – 71 km

2 041 lits touristiques  
1 224 usagers attendus  
 $1\,224 * 60 = 73\,440 \text{ € / an}$   
1 379 € / km



## MAEC 2020

M. Le Roux informe les délégués qu'une demande de subvention de 28 500 € sera déposée le 4 décembre 2019 auprès de la DRAAF pour financer l'animation MAEC 2020. Toutefois, il apparaît que les 10 jours de suivi technique des exploitants engagés en MAEC 2019 qui seraient financés sont très largement insuffisants. Aussi, une lettre sera envoyée à la DRAAF et la région pour revoir à la hausse ce nombre de jours financés.

La Candidature MAEC 2020 sera déposée à la DRAAF et la région le 16 décembre 2019, pour une enveloppe demandée de 2 M€. A priori, la dotation sera plafonnée à 1,5 M€. Cette demande permettrait de soutenir 31 exploitations, et de préserver 420 ha de prairies et 250 km de haies dont 50 km de ripisylves.

Des réunions d'information des agriculteurs seront organisées en janvier 2020.

Les candidatures des territoires PAEC seront sélectionnées en commission régionale de février 2020.

Les formations MAEC des agriculteurs se dérouleront de février à avril 2020.

2 permanences MAEC seront prévues pour finaliser les dossiers des agriculteurs intéressés :

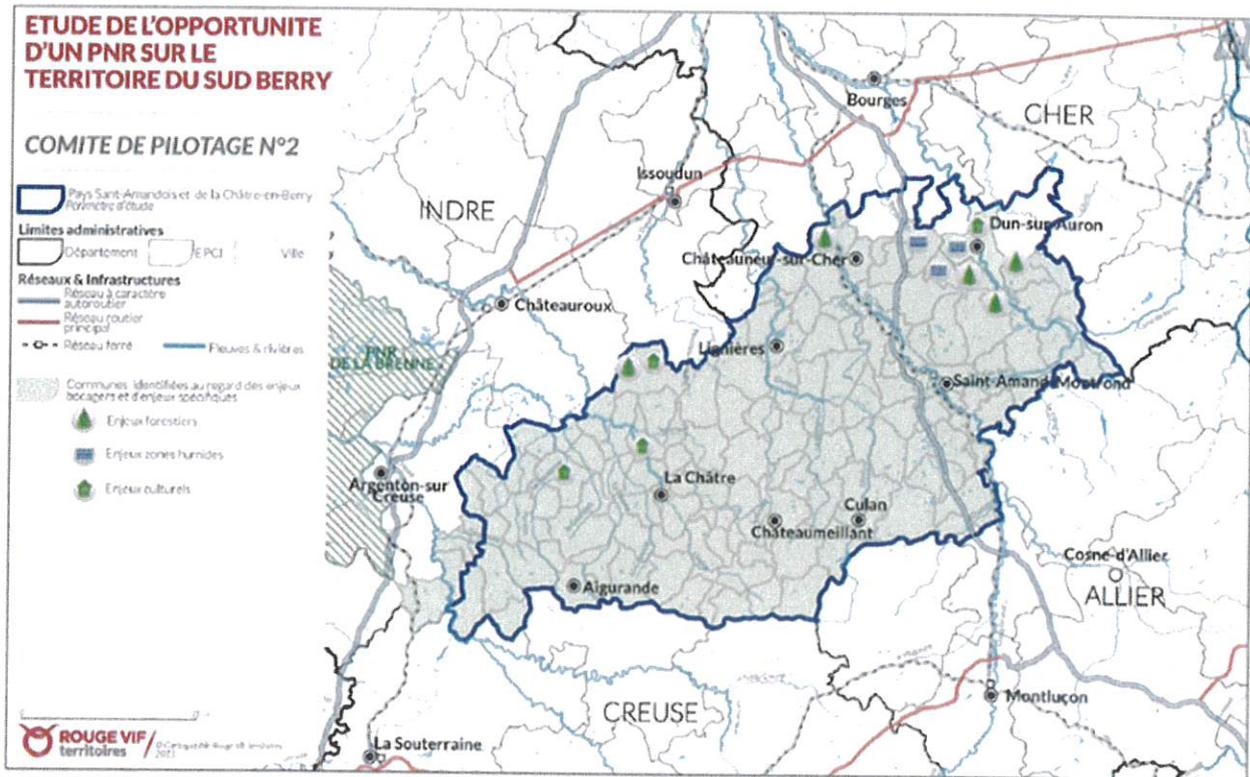
- Mercredi 6 mai 2020 à LA CHATRE
- Jeudi 7 mai 2020 à ARGENTON

Un Comité technique de priorisation des dossiers est prévu le 13 mai 2020. En effet, on prévoit beaucoup de dossiers en 2020 pour les raisons suivantes : les contrats MAEC 2015 arrivent à échéance, les aides au maintien bio sont supprimées et de nouvelles exploitations vont s'engager dans des contrats MAEC 2020.

Tous les dossiers MAEC 2020 seront déposés par les agriculteurs dans le cadre de leur déclaration PAC au 15 mai 2020.

## Parc Naturel Régional « Sud Berry »

M. Le Roux rappelle que le périmètre d'étude du PNR Sud Berry retenu correspond 133 communes (cf. carte ci-dessous) dont 4 communes limitrophes au sud-ouest (Eguzon, Cuzion, Gargillesse et Pommiers).



Ce périmètre s'appuie sur l'identité paysagère du PNR Sud Berry autour de 3 critères patrimoniaux naturels retenus : le bocage, les zones humides et les espaces boisés.

Le calendrier à venir est le suivant :

**Dossier opportunité PNR Sud Berry** complété à la demande de l'Etat sur les thématiques « *patrimoine naturel, paysages et biodiversité* »

Phase 4 : **préfiguration des actions PNR** + restitution publique (janvier à juin 2020)

Présentation de l'étude d'opportunité du territoire en CPR de février 2020 pour une **prescription du PNR Sud Berry**

Si la région prescrit le PNR Sud Berry, François BONNEAU saisira le Préfet de région pour qu'il émette un **avis d'opportunité** (6 mois, juillet 2020)

Si l'avis du Préfet est favorable, alors la région pourra lancer une **étude de faisabilité** (durée de 8 mois) au 2ème semestre 2020 pour constituer le dossier de candidature auprès de l'Etat en vue d'engager la démarche de labellisation du PNR Sud Berry

Compte tenu des différentes étapes jalonnant cette longue démarche de labellisation, le **classement en PNR** par le 1<sup>er</sup> ministre **n'est pas attendu avant 2025**

### **Projet Alimentaire Territorial (PAT)**

Le Président informe les délégués qu'il a reçu une candidature spontanée d'une étudiante en école d'ingénieur agronome pour effectuer un stage de fin d'études de 6 mois, visant à l'élaboration d'un diagnostic partagé préalable à la mise en place d'un Projet Alimentaire Territorial 2021-2024 sur le Pays de La Châtre en Berry.

Dans ce cadre, la stagiaire pourrait participer à l'organisation d'un événementiel dédié au lancement de la réflexion du Projet Alimentaire Territorial, qui se tiendra en mai-juin 2020 dans le cadre du « défi alimentation positive » en lien avec le CPIE Brenne Berry et la chargée de mission LEADER/santé du Pays.

Le Président propose aux délégués du Pays d'accepter cette demande de stage.

#### **Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

- APPROUVE la demande de stage de Méline BERTEAUX pour une durée de 6 mois à partir de mars/avril 2020 consistant en l'élaboration d'un diagnostic partagé préalable à la mise en place d'un Projet Alimentaire Territorial 2021-2024 sur le Pays de La Châtre en Berry
  - 1) **Collecte de données** auprès d'un large panel d'acteurs locaux (1 mois)
  - 2) **Etat des lieux** des circuits courts alimentaires sur le territoire : définir l'offre et caractériser la demande (2 mois)
  - 3) **Diagnostic partagé** avec les acteurs locaux et identification des pistes d'actions pour amorcer l'élaboration du Projet Alimentaire Territorial (3 mois)
- VALIDE la convention de stage avec AGROSUP Dijon
- APPROUVE le versement d'une gratification mensuelle conformément à la loi et le remboursement des frais de déplacement
- DELEGUE le suivi du stage au Directeur du Pays
- AUTORISE le Président du Pays à signer tous les documents nécessaires pour ce stage

### **3) Divers**

#### **SCoT**

##### **Durée d'amortissement de l'étude SCoT**

Conformément aux dispositions de l'article L 2321-2-27 du CGCT, le Président indique que le syndicat a l'obligation d'amortir les immobilisations incorporelles figurant au compte 202 « frais d'études, d'élaboration, de modification et de révision des documents d'urbanisme » inscrites dans le budget annexe SCoT.

A cet effet, le Président propose aux délégués du Pays de valider la durée d'amortissement de l'étude SCoT.

#### **Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

- DECIDE de fixer à 5 ans la durée d'amortissement des frais d'études, d'élaboration, de modification et de révision des documents d'urbanisme figurant au compte 202
- PREND ACTE que les dépenses effectuées depuis 2017 seront amorties en 2019

## Décisions modificatives du Budget Annexe SCoT 2019

Pour amortir l'élaboration du SCoT en 2019, le Président propose aux délégués du Pays de valider les décisions modificatives du Budget Annexe SCoT 2019 comme suit :

Intitulés des comptes	Diminution des crédits		Augmentation des crédits	
	Compte	Montant	Compte	Montant
Virement à la section d'investissement	023	12 660 €		
Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles			6811	12 660 €
<b>FONCTIONNEMENT - DEPENSES</b>		<b>12 660 €</b>		<b>12 660 €</b>
Virement de la section de fonctionnement	021	12 660 €		
Frais liés à la réalisation de documents d'urbanisme			2802	12 470 €
Matériel de bureau et informatique			28183	190 €
<b>INVESTISSEMENT - DEPENSES</b>		<b>12 660 €</b>		<b>12 660 €</b>

### Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- APPROUVE les décisions modificatives indiquées ci-dessus
- AUTORISE le Président du Pays de La Châtre en Berry à signer les actes correspondants

### Télétransmission des actes au contrôle de légalité

Dans le cadre du développement de l'administration électronique, l'Etat s'est engagé dans un projet dénommé ACTES, qui pose les principes de la dématérialisation de la transmission des actes soumis au contrôle de légalité.

Ces principes sont définis par l'article 19 de la loi 2004-809 du 13/08/2004 relative aux libertés et responsabilités locales codifié aux articles L2131-1, L3131-1 et L1414-1 du CGCT, et par le décret n°2005-324 du 07 avril 2005.

Le Président propose aux délégués du Pays de valider le recours à la dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité

### e Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- APPROUVE sur le principe le recours à la télétransmission des actes réglementaires et budgétaires soumis au contrôle de légalité
- AUTORISE le Président :
  - À consulter plusieurs prestataires en vue de choisir l'offre la mieux disante
  - À conclure une convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes au contrôle de légalité
  - Et à engager toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires

### Prochain Comité syndical

Le dernier Comité syndical de la mandature se tiendra le **Lundi 10 février 2020 à 18h**

L'ordre du jour de ce Comité sera le suivant :

- Présentation du diagnostic MOBILITÉ
- Vote du budget 2020
- Divers (RGPD, instruction des certificats d'urbanisme, ...)

